



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Absents excusés ayant donné procuration : 3
Absent : 2

Date de la convocation : 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **jeudi 7 avril à 20h**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Mme Véronique DOITTAU, maire de Mons.

15 membres étaient présents à l'ouverture de la séance, 14 membres présents à 20h09

Elodie AUMONIER ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Anne DEVIGNOT ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD (départ à 20h09) ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Pascal NICOLAS ; Bernard PROUST ;

03 membres absents ayant donné procuration

Maryse CEREDE a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Elodie AUMONIER
Solange HOLLARD a donné procuration à Jean-Luc FABRE (à partir de 20h09)

02 membres était absent

Malika BAREIL ; Jean-François SOLA

Secrétaire de séance : Jérôme GALINON

DELIBERATION N°22/2022 GUERRE EN UKRAINE SOLIDARITE AVEC LES VICTIMES DU CONFLIT

Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT

Depuis le 24 février 2022, l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie a tué, blessé ou déplacé des millions de victimes civiles. Outre la destruction des infrastructures et des services publics, les bombardements sur des zones d'habitation démontrent une stratégie de terreur.

L'ampleur de cette crise a entraîné une mobilisation exceptionnelle à tous les niveaux de notre société.

Les bombardements russes en Ukraine visent délibérément des zones résidentielles et des civils. Ceux-ci ont besoin d'une aide humanitaire urgente. La commune de Mons souhaite apporter son soutien en appuyant l'action du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) qui réalise des actions de soutien aux populations sur le territoire ukrainien. Un don correspondant à 1 € par habitant de la commune sera donc versée à cette institution humanitaire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- **ATTRIBUER** un don d'un montant de 1 800 € au Comité International de la Croix-Rouge ;
- **AUTORISER** le versement d'un don d'un montant total de 1 800 € ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget communal en tant que besoin ;

VOTE : UNANIMITE


Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mons, le 07/04/2022

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Yvonne DOITTAU

Maire de Mons

